



2022-08-17

**Province de Québec**  
**Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois d'août tenue ce **mercredi 17<sup>e</sup> jour du mois d'août 2022 à 12 h 00**, sis au 266, rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, ainsi que Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, madame Chloé Gagnon, directrice du Service de développement du territoire, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2022-08-250**

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 3 août 2022 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 5.1.3, 5.2.3 ainsi que l'ajout des points 5.2.5, 6.3.7, 6.3.8, 6.3.9 et 10.1 à savoir :

- Dépôt du rapport financier trimestriel au 30 juin 2022 (décision) (point 5.1.3);
- Poste d'agent de développement touristique – Lancement d'un appel de candidatures à l'interne – État de situation (décision) (point 5.2.3);
- Lancement d'un appel de candidatures pour le poste de commissaire en développement économique – Autorisation (décision) (point 5.2.5);
- Lancement d'un appel de candidatures pour le poste d'agent de développement rural (FRR3 et FRR4) (point 5.2.6);
- Déjeuner du Préfet prévu le 14 septembre 2022 – Autorisation des dépenses (décision) (point 6.3.7);
- Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2021-2022 et fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2022-2023 – Festival Twist (décision) (point 6.3.8);
- Entente publicitaire avec le club quad Petite-nation – Autorisation (décision) (point 6.3.9);



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- Redécoupage des circonscriptions fédérales – Exclusion des Municipalités de Bowman et de Val-des-Bois au Comté Argenteuil – La Petite-Nation (point 10.1);

Adoptée.

**5.1.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2022**

**CA-2022-08-251**

ATTENDU l'analyse des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022 soumise au Comité administratif par la greffière-trésorière et directrice générale;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Ladite analyse soit et est acceptée sous réserve de modification lors de la vérification des livres;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.3 POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE –  
LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES À L'INTERNE – ÉTAT  
DE SITUATION**

**CA-2022-08-252**

ATTENDU la résolution numéro 2022-07-211, adoptée lors de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 26 juillet 2022, laquelle autorise le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste d'agent de développement touristique de la MRC, conformément à la Convention collective;

ATTENDU que la MRC a lancé ledit appel de candidatures à l'interne le 28 juillet 2022, conformément à la Convention collective de la MRC;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu la candidature à l'interne de madame Martine Caron;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction à l'égard la candidature reçue pour combler le poste d'agent de développement touristique à la suite de l'analyse de son profil;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par la direction et, par le fait même, autorisent l'embauche de madame Martine Caron, à titre d'agente de développement touristique pour une période d'un an (contrat à durée déterminée);

QUE :



Les membres du Comité administratif autorisent les frais associés à l'évaluation des besoins et la formation, lesquels seront financés à même le budget d'exploitation de la MRC;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer une entente avec la candidate retenue, selon les termes et les conditions établis conformément à la Convention collective de la MRC ainsi que l'entente particulière à conclure;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

#### **5.2.5 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE COMMISSAIRE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – AUTORISATION**

##### **CA-2022-08-253**

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2022 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2022 (résolutions numéro 2021-11-223, 2021-11-224, 2021-11-225 et 2021-11-226);

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'adoption de la structure administrative proposée par la consultante, madame Julie Desjardins;

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre 2021, autorisant l'embauche de monsieur Rémy Laprise à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel de candidatures afin de combler le poste de commissaire en développement économique de la MRC, conformément à la Convention collective de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste de commissaire en développement économique de la MRC, conformément à la Convention collective de la MRC;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC;

QU' :

Un comité de sélection composé de monsieur Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2.6 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL (FRR3 ET FRR4) – AUTORISATION**

**CA-2022-08-254**

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2022 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2022 (résolutions numéro 2021-11-223, 2021-11-224, 2021-11-225 et 2021-11-226);

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'adoption de la structure administrative proposée par la consultante, madame Julie Desjardins;

ATTENDU la résolution numéro CA-2022-08-252, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 17 août 2022, autorisant l'embauche de madame Martine Caron à titre d'agent de développement touristique;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel de candidatures afin de combler le poste d'agent de développement rural (FRR3 et FRR4), conformément à la Convention collective de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste d'agent de développement rural (FRR3 et FRR4) de la MRC, conformément à la Convention collective de la MRC;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC;

QU' :

Un comité de sélection composé de monsieur Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.3.7 DÉJEUNER DU PRÉFET PRÉVU LE 14 SEPTEMBRE 2022 – AUTORISATION DES DÉPENSES**

**CA-2022-08-255**



ATTENDU qu'il est proposé de tenir à nouveau un déjeuner du Préfet de la MRC de Papineau le 14 septembre 2022 au club de golf de Montpellier afin, notamment de promouvoir les services de la MRC auprès du milieu des affaires ainsi que consolider le lien entre le milieu municipal et les entreprises du territoire;

ATTENDU le montage financier dudit événement déposé dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses liées à la tenue du déjeuner du Préfet de la MRC prévu le 14 septembre 2022 au club de golf de Montpellier, représentant un montant maximal de 7 000 \$;

QUE :

Les dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62009 693 (Fonds COVID-19 MAMH);

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

### **6.3.8 FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION POUR LES FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2021-2022 ET FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION POUR LES FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2022-2023 – FESTIVAL TWIST**

#### **CA-2022-08-256**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget 2022 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235 ;

ATTENDU qu'un Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2020-2021 a été adopté par le Conseil des maires le 18 mars 2020, comme stipulé dans la résolution numéro 2020-03-042 ;

ATTENDU que ce fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2022-2023 a été reconduit par le Conseil des maires le 15 juin 2022, comme stipulé dans la résolution numéro 2022-06-111 ;

ATTENDU que par le biais de ce fonds, la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles ;

ATTENDU que le Festival de la fibre Twist a soumis une demande pour le Festival de la fibre Twist, le plus grand rassemblement de fibres textiles, qui se



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

déroule du 12 au 14 août 2022, laquelle représente un montant de 2 500 \$ ;

ATTENDU que le promoteur a déposé un plan de visibilité en lien avec sa demande;

ATTENDU que la visibilité offerte et les retombées de ce festival, lequel fête son 10<sup>e</sup> anniversaire cette année, seront bénéfiques pour le territoire ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une contribution de 1 000 \$, provenant du Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2020-2021 ainsi qu'une contribution de 1 500 \$ provenant du Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2022-2023 au Festival de la fibre Twist en échange de la visibilité promise ;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 en référence au Fonds de visibilité en Petite Nation (2020-2021 et 2022-2023);

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### **6.3.9 ENTENTE PUBLICITAIRE AVEC LE CLUB QUAD PETITE-NATION**

#### **CA-2022-08-257**

ATTENDU que le Club Quad Petite-Nation entretient 300 kilomètres de sentiers et compte 1000 membres ;

ATTENDU que la MRC de Papineau veut réaliser la Stratégie identitaire touristique et promotionnelle de la MRC de Papineau, tel que le stipule la résolution 2018-12-235 ;

ATTENDU que le VTT est un atout important de la promenade sportive, laquelle figure au sein de la Stratégie identitaire touristique et la Stratégie promotionnelle de la MRC ;

ATTENDU que le Club Quad Petite-Nation génère d'importantes retombées économiques au sein de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que le Club Quad Petite-Nation offre la possibilité de signer une entente publicitaire comprenant l'ajout du logo Petite Nation sur la carte du sentier, sur leur site web, sur leur page Facebook et sur deux panneaux publicitaires au cours de la saison 2023 ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la signature d'une entente publicitaire avec le Club Quad Petite-Nation au coût de 367,92 \$ incluant les taxes applicables ;

QUE :



Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**10.1 REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS FÉDÉRALES –  
EXCLUSION DES MUNICIPALITÉS DE BOWMAN ET DE VAL-DES-BOIS  
AU COMTÉ ARGENTEUIL – LA PETITE-NATION**

**CA-2022-08-258**

ATTENDU que la Constitution du Canada impose un examen des limites des circonscriptions après chaque recensement décennal (10-ans) afin de refléter les changements et les mouvements de la population du Canada;

ATTENDU que le processus de redécoupage fédéral a été amorcé en octobre 2021 et est réalisé par des commissions indépendantes, lesquelles établissent les limites des circonscriptions pour chaque province;

ATTENDU que le 23 juin 2022, le Parlement a modifié la formule de représentation qui détermine le nombre de députés à attribuer à chaque province, et que par conséquent, la province de Québec aura 78 députés, au lieu des 77 calculés selon l'ancienne formule de représentation en octobre 2021;

ATTENDU que le 29 juillet 2022, la commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour la province de Québec a rendu publique sa proposition de révision de la carte électorale;

ATTENDU que selon le processus de redistribution pour le Québec, la date limite pour le dépôt de soumissions écrites est le 31 août 2022 en vue de la tenue d'audiences publiques entre le 6 septembre et le 13 octobre 2022;

ATTENDU que selon la nouvelle répartition des sièges 2022, les Municipalités de Val-des-Bois et de Bowman sont retirées de la circonscription Argenteuil – La Petite-Nation

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de signifier à la Commission indépendante responsable du redécoupage fédéral pour la province de Québec son désaccord en ce qui a trait à la circonscription Argenteuil – La Petite-Nation et lui demande de réintégrer les Municipalités de Val-des-Bois et de Bowman à cette dernière;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 17 août prochain pour considération.

Adoptée.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CA-2022-08-259**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon  
Préfet

Roxanne Lauzon  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens  
de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet